

Légiférer sur la rémunération du capital au profit des salaires et des politiques sociales

Constat

Écart spectaculaire entre la rémunération du capital et celle du monde du travail, à un point tel que la part de PIB attribuée à la rémunération des travailleurs est passée sous la barre de 50% en 2007 en Belgique.

Enjeux

Réguler la rémunération du capital.

Objectifs :

- modifier la répartition des richesses créées, en faveur du monde du travail,
- favoriser l'investissement dans l'économie réelle,
- s'attaquer au dumping salarial,
- réinvestir dans des politiques sociales.

Propositions

Taxe sur les spéculations financières.

Taxe sur les investissements directs à l'étranger (IDE).

Taxe unitaire sur les bénéfices (unitary tax – USA).

Limitation de la marge actionnariale autorisée.

Imposer davantage les (très) hautes rémunérations.

Instaurer une CSG.

Supprimer les intérêts notionnels.

Constat

La spéculation est devenue une technique de rémunération du capital, avec l'apparition sinon de la cotation d'entreprises en bourse, en tout cas de la rémunération des actionnaires de ces entreprises non plus sur les bénéfices réalisés, mais sur la valeur boursière de leur entreprise. On assiste à une dictature de l'actionnariat qui a complètement inversé les rôles : les résultats économiques des entreprises ne déterminent plus le rendement des actions. C'est ce taux de rendement qui est devenu impératif, quel que soit le moyen d'y arriver !

Cette nouvelle forme de rémunération du capital, favorisée ou accompagnée par toutes les déréglementations financières (la libre circulation des capitaux), a provoqué un écart spectaculaire entre la rémunération du capital et celle du monde du travail, au point que selon une étude DULBEA, la part de PIB attribuée à la rémunération des travailleurs est passée sous la barre de 50% en 2007 en Belgique (57,8% UE-15), alors qu'elle avait connu une croissance jusque dans le milieu des années '70 (70% UE-15).

Corollairement à l'augmentation du taux de financiarisation de l'économie, on constate une augmentation du taux de chômage.

Le niveau des allocations de chômage n'a cessé d'être rabaissé depuis le début des années '80 : alors que celui-ci représentait un taux de remplacement moyen de $\pm 42\%$ (rapport entre allocation de chômage moyenne et salaire moyen) début des '80, il ne représentait plus que $\pm 28\%$ début 2000. Les autres allocations sociales ont suivi, dans des proportions semblables, ce processus d'érosion.

Un Belge sur 7 vit en-dessous du taux de pauvreté (14,7% de la population).

Enjeux

Certes, le système financier a été un véhicule de maximisation des profits de certains : l'augmentation démesurée de la part des produits dérivés (90% du marché des transactions financières) participe de cette financiarisation de l'économie où les profits générés par l'économie réelle sont utilisés à des fins purement spéculatives.

Réguler le système financier est absolument pertinent, mais il n'a été qu'un des instruments au service du capitalisme international. Il convient donc d'apporter des freins en amont : **réguler la rémunération du capital**. Nous sommes conscients du fait que la plupart des solutions ne seront efficaces que si elles sont appliquées au niveau international et notamment au niveau européen.

Objectifs :

- modifier la répartition des richesses créées, en faveur du monde du travail,
- favoriser l'investissement dans l'économie réelle,
- s'attaquer au dumping salarial,
- réinvestir dans des politiques sociales.

Propositions

Une taxe sur les spéculations financières

Une taxe de type « Spahn-Tobin », à raison de 1% (sur ± 1.000 milliards de \$/jour) donnerait \$ 720 milliards/an (estimation CNUCED). Cette taxe serait principalement récoltée dans les pays riches où se réalise l'essentiel des transactions sur le marché des changes (Howard M. WACHTEL, professeur d'économie à l'American University Washington, DC). La CNUCED suggérerait dans son analyse de partager cette somme en deux, dont une moitié en faveur des gouvernements qui collectent la taxe, et l'autre à verser dans un Fonds de redistribution envers les pays les plus pauvres.

Taxe sur les investissements directs à l'étranger (IDE)

Depuis les années '70, les entreprises ont constamment perfectionné leur capacité à contourner la fiscalité grâce, notamment, aux prix de transfert, d'abord dans les biens, puis dans les services. Une entreprise qui fabrique un produit complexe dans plusieurs pays effectue de nombreuses opérations comptables internes hors marché (...) de manière à décider dans quel pays déclarer des frais élevés – et donc de faibles bénéfices – là où la fiscalité est la plus lourde, et des profits importants dans les pays où la fiscalité est la plus faible. Mais ces pays sont aussi ceux où les salaires sont les plus bas, la législation du travail la plus laxiste, les destructions de l'environnement les plus graves.

Toujours selon Howard M. WACHTEL, une notation pourrait être faite par le BIT (Bureau International du travail) qui déterminerait un taux inversement lié à la prise en compte dans ces pays des droits fondamentaux des travailleurs (droits syndicaux, travail des enfants, etc.). Cette taxe (entre 10% et 20%) permettrait aux pays où la mobilité du capital engendre des situations de chômage (lié au désinvestissement) de réduire la pression fiscale sur les populations affectées.

Les pays bénéficiaires des investissements seraient dès lors découragés de pratiquer un dumping social (tirer les normes sociales vers le bas) qui les condamne à rester pauvres. A titre d'exemple, un taux maximum de 20% produirait annuellement entre 65 milliards \$ et 32,5 milliards \$ (calcul effectué sur la base du milieu des années '90).

Taxe unitaire sur les bénéfices (unitary tax – USA)

En s'appuyant sur des catégories comptables connues et assez difficilement contournables (bénéfices mondiaux consolidés, chiffre d'affaire mondial consolidé et chiffre d'affaires dans un pays donné), on pourrait ainsi évaluer de manière strictement mathématique l'assiette du bénéfice imposable dans un pays donné en divisant le chiffre d'affaires national d'une entreprise par son chiffre d'affaires mondial. Ce taux serait ensuite appliqué aux bénéfices mondiaux consolidés pour fixer la base imposable nationale.¹ Cette taxe, efficace seulement si elle est appliquée au niveau mondial, limiterait donc cette forme d'évasion fiscale vers des pays tentés de se transformer en paradis fiscaux (et où aussi se pratique le dumping social visé au paragraphe précédent).

¹ Idem

Limitation de la marge actionnariale autorisée

La rémunération des actionnaires a pris une dimension socialement insupportable : l'exigence des actionnaires d'obtenir un return de 15%, 20% voire davantage. Avec pour conséquence que l'on n'hésite pas à fermer des usines ne dégagant que 9% de taux de profit. Frédéric LORDON (économiste français, directeur de recherches CNRS) propose une « marge actionnariale limite autorisée (en anglais « SLAM », ou Shareholder limited authorized margin), dont le taux serait construit selon un plan emprunté ... à la finance elle-même : l'EVA (economic value added ou valeur économique ajoutée par l'apport des capitaux propres des actionnaires. Ce « coût du capital », l'EVA suggère de le calculer comme somme du taux d'intérêt de l'actif sans risque. Mais là où la finance actionnariale le considère comme un taux plancher, il s'agirait d'en faire une norme impérative maximale bornant la rémunération actionnariale effective, à appliquer au « TSR » (Total Shareholder return : retour rémunération actionnarial total. Tout dépassement de cette norme de rémunération actionnariale serait sanctionné par un couperet fiscal à déterminer.

Imposer davantage les (très) hautes rémunérations

Dans un article paru le 9 avril 2008, la « Libre Belgique » publiait l'évolution salariale de six patrons de grands groupes belges entre 2006 et 2007 : 3,65 millions €, soit à peu près un euro par travailleur belge...

Si l'on devait comparer cette augmentation par rapport à un salaire de 1.000 €, auquel une seule augmentation de 2% (indexation a été appliquée), on en arrive à la conclusion que le salaire de ces patrons a augmenté 2.400 fois plus vite que celui du salarié... Eric de Keuleneer (Professeur à la Solvay Business School ULB), évoquait la piste d'une cotisation spéciale de sécurité sociale à appliquer sur les rémunérations situées à partir du niveau 20 dans l'échelle des salaires.

Instaurer une CSG !

Afin d'être réellement efficace, la CSG doit toucher les revenus du capital. La mesure s'accompagne donc inévitablement d'une plus grande transparence sur les revenus mobiliers et de la levée du secret bancaire.

Et les intérêts notionnels !

L'étude récente de la FGTB Wallonne arrive à la conclusion que le système pourrait, à terme de 5 ans, conduire à une imposition zéro pour les entreprises. De quoi, grâce à une fiscalité généreuse, encore mieux rémunérer un actionnariat passif... Il faut le supprimer ou au moins exiger la restriction du budget public qui y est consacré et l'introduction de conditions contraignantes en termes d'investissements et/ou de créations d'emplois. (...)